

17 FEV. 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 03 février 2017

Date d'affichage : 03 février 2017

### SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD.

**Absent ayant donné un pouvoir** : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017-37 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : Eric GOLD

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

En application de cet article et jusqu'à l'adoption du budget 2017, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2016 des budgets principaux des 3 communautés de communes fusionnées détaillées dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2017 aux opérations concernées.

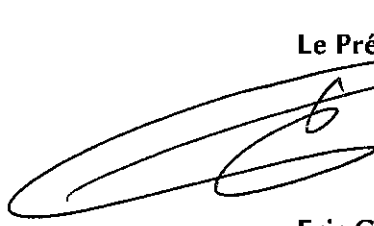
Opérations	Articles	Objet	Crédits ouverts au titre du budget 2016 (BP + DM)	Autorisation de crédits %	Autorisation de crédits Montant
10		MEJ - Maringues	30 000,00 €	15 %	4 500,00 €
21		RAM / multi-accueil - Aigueperse	14 338,38 €	25 %	3 584,60 €
24		Médiathèque	25 250,00 €	25 %	6 312,50 €
25		Salle d'expo	2 175,00 €	25 %	543,75 €
26		Transport à la demande	2 120,00 €	25 %	530,00 €
28		Amélioration de l'habitat - NL	21 000,00 €	25 %	5 250,00 €
29		Actions chantier d'insertion	5 000,00 €	25 %	1 250,00 €
30		Equipement MNL	182 390,00 €	10 %	18 239,00 €
31		Voirie et réseaux	330 000,00 €	5 %	16 500,00 €
33		ALSH - éqpt NL	36 975,00 €	10 %	3 697,50 €
35		Campagne façade n°4 - NL	17 000,00 €	25 %	4 250,00 €
36		Documents d'urbanisme NL	300 000,00 €	25 %	75 000,00 €
ONA		Opérations non affectées			
	2051	Concessions et droits similaires	9 013,50 €	25 %	2 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €	25 %	2 500,00 €
	2184	Mobilier	10 000,00 €	25 %	2 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	35 500,00 €	25 %	8 875,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 030 761,88 €</b>		<b>155 532,35 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ✓ autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2016 des budgets principaux des 3 communautés de communes fusionnées détaillées dans le tableau ci-dessus, étant noté que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2017 aux opérations concernées
- ✓ autoriser le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
 Au Registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme

Le Président




Eric GOLD

Certifiée exécutoire compte-tenu  
 de la transmission à la Sous-Préfecture,  
 le 17/02/17  
 et de la publication, le \_\_\_\_\_  
 A Aigueperse, le 17/02/17  
 Le Président,